

qu'il serait immédiatement fait droit à toutes les justes demandes d'indemnités qui leur seraient adressées en faveur des victimes de l'émeute, dont les auteurs seraient d'ailleurs sévèrement punis. Sir Henry Cough n'a pas de pouvoirs suffisants pour passer outre à une pareille négociation, et il s'est hâté d'envoyer une dépêche à sir Henry Pottinger, qui se trouve à Hong-Kong, pour l'informer des évènements et lui demander des instructions. Mais le message anglais a été arrêté par les croiseurs chinois, et forcé de rebrousser chemin en laissant sa dépêche au pouvoir de ceux-ci.

«Jusqu'ici, nous sommes sans nouvelles du quartier général anglais, et nous nous perdons en conjectures sur les mesures qui seront adoptées par sir Pottinger, mesures qui peuvent entraîner le renouvellement de la guerre.»

Quelques jours avant que cette échouffourée vint compromettre la paix anglo-chinoise, Sir Henry Pottinger avait émis une proclamation qui témoignait du peu de confiance et de satisfaction que lui donnait la conduite de ses étranges amis les Chinois. Dans ce document, le ministre plénipotentiaire anglais annonce qu'il a reçu, sur le sort des nombreux équipages de deux navires tombés au pouvoir des habitans de l'isle Formosa, des détails horribles ainsi donnés par quelques malheureux qui ont survécu au désastre et qui ont été libérés en vertu du traité de paix. De ces détails, il résulte que sur 274 individus qui se trouvaient à bord du *Nerbudda*, naufragé en septembre 1841, il n'a reparu que 2 hommes. Ceux-ci ont raconté que, lorsque le navire fit naufrage, les Anglais, au nombre de 29, s'élançèrent dans les chaloupes et gagnèrent le rivage, laissant à bord 245 Indiens, envoyés de Calcutta en Chine pour renforcer l'armée anglaise. Au bout de cinq jours, le vaisseau n'étant pas tenable, ces malheureux se hasardèrent sur des radeaux. Mais, en abordant à terre, le plus grand nombre fut massacré et le reste fait prisonnier. Sir Henry Pottinger est plein d'éloquente indignation contre les Chinois, mais il n'a pas un mot de blâme pour les Anglais qui eurent la lâche inhumanité d'abandonner leurs compagnons d'infortune.

Le second naufrage dont parle Sir Henry Pottinger est celui du brick *Ann*, à bord duquel se trouvaient 57 personnes dont 8 seulement ont reparu. Les autres paraissent avoir succombé aux rigueurs de l'esclavage.

ÉTATS-UNIS.

Affaires des Frontières.—Nos lecteurs savent que le shérif Craven de Woodstock [Nouveau-Brunswick] ayant arrêté sur le territoire ci-devant en litige un nommé Savage, se disant citoyen du Maine, il a été à son tour arrêté par un parti d'Américains sous la conduite du capitaine Webster, de l'armée des États-Unis, et conduit à Banger (Maine), où il a été obligé de fournir un cautionnement pour comparaître devant le tribunal du lieu et y être jugé. Les autorités du Nouveau-Brunswick ont protesté, dit-on, contre ce procédé, maintenant le droit qu'il avait eu d'arrêter un citoyen américain qui violait les réglemens par lesquels doit être encore régi le territoire ci-devant contesté, attendu que le traité revêtu de toutes les formes diplomatiques, n'est pas encore exécutoire de fait, aucun des deux gouvernements, n'ayant pris des mesures pour son exécution. D'un autre côté le débat a été porté à Washington par un long rapport du capitaine Webster.

«Le secrétaire d'état a immédiatement transmis ce rapport au ministre d'Angleterre, M. Fox, en qualifiant l'acte du shérif anglais de violation flagrante du territoire des États-Unis, violation dont se serait rendu complice, en voulant le protéger, un autre fonctionnaire, M. MacLaughlin, préposé à la garde et à l'administration du territoire ci-devant en litige.

«Il faut espérer, dit le secrétaire d'état, qu'aussitôt qu'il aura eu connaissance d'un pareil outrage commis sous des prétextes aussi absurdes et présumptueux, le lieutenant-gouverneur aura pris des mesures pour infliger aux coupables un éclatant châtement.»

De quelcôté que soient la violation flagrante et la présomption, nous ne pensons pas que cet accident puisse avoir des suites sérieuses. M. Fox n'a répondu à la dénonciation du secrétaire d'état que par un accusé de réception. En disant qu'il n'avait reçu aucune information officielle, mais qu'il s'empressait de transmettre une lettre de M. Webster à son gouvernement qui ne manquerait pas de faire rendre justice à qui de droit. *Canadien.*

VARIÉTÉS.

—On écrit de Panisnières au Journal de Saint-Etienne :
«Mercredi dernier, un banquier cheminait tranquillement sur la route de Montbrison à Villefranche avec ses deux compagnons de voyage, un ours et un singe.

«A la hauteur de Ville-Genève, il rencontra un boucher qui allait à Tarare, lui aussi, en compagnie de son fidèle Achaté, un gros bouledogue.

«Entre boucher et meneurs d'ours, que voulez-vous qu'on fasse en voyage, à moins que l'on ne parle de combats de chiens et d'ours ? C'est aussi ce que firent nos deux voyageurs. Chacun par de ses exploits, c'est à dire des exploits de son ours et de son chien. L'amour-propre s'en mêla. Le boucher proposa au banquier d'essayer seulement une petite rencontre entre l'ours et son chien. L'autre trouva la proposition très agréable. Voilà donc les deux pauvres bêtes aux prises, et se déchirant à belles dents pour la plus grande gloire de leurs maîtres.

«Le chien déploya dans ce combat beaucoup d'acharnement et de courage. Le singe qui trônait en juge du camp sur les épaules du banquier, voyant la lutte se prolonger et son camarade l'ours en piteux état, s'élança bravement sur le dos de l'animal pour le défendre contre son adversaire le bouledogue, mais son maître le rappela, et les combats furent séparés.

«C'est grand dommage, s'écria le boucher en jurant mieux qu'un charretier, c'est grand dommage que vous ayez rappelé votre singe, mon chien vous l'aurait avalé d'une bouchée.

«Le banquier, piqué d'honneur pour son singe, répondit : Nous allons à Tarare voulez-vous que nous les y fassions battre ?

«Avec votre singe ? reprit le boucher en riant. Je vous parie vingt francs contre 20 sous que votre Jacques Bonhomme est mort avant dix minutes.»

«Le pari fut accepté, mais sous la condition que le singe serait muni d'un bâton d'un

pied de long.
«Arrivés aux portes de Tarare, nos deux hommes s'arrêtèrent dans une auberge, et bientôt un cercle compacte d'amateurs se forma autour d'eux : pour les combats d'animaux, les Tararais sont de vrais Romains.

«Le chien bouledogue se présenta le premier dans l'arène avec son maître, puis le meneur d'ours s'avança gravement avec son singe, qu'il descendit de dessus ses épaules pour le placer sur un escabeau, au milieu des spectateurs attentifs et silencieux. Il faut savoir que le singe était d'une petite espèce, et que le bouledogue était six fois gros comme lui, ce qui ajoutait à la cruauté des hommes et à l'anxiété des femmes, qui se récriaient fort sur la cruauté de ce combat, tout en réclamant les premières places, comme elles sont dues partout au beau sexe.

«Maintenant, dit le boucher au banquier, il faut que vous vous engagiez devant la société à ne point me faire payer votre singe quand mon chien l'aura mis en capilotade.

«Par Saint-Roch ! songez plutôt à votre chien ; pour moi, je vous tiens quitte à l'avance, ainsi que Jacques Bonhomme, mon singe, qui ne craint rien.» Et en disant cela le meneur d'ours tira de sa poche un petit bâton d'un pied de long et d'un bois noueux qu'il remit aux mains de son singe en lui adressant cette courte harangue digne d'un Spartiate : «Tiens Bonhomme, tu vois bien ce gros chien là-bas, il faut vaincre et ne pas mourir !»

«Le boucher non moins éloquent dans son laconisme, lâcha son chien sur le singe, en lui criant : «avale-moi ça !»

Les tiges du cirque ne s'élançaient pas avec plus de fureur sur leur pâture humaine que ne fit le dogue sur le singe. Le pauvre Jacques Bonhomme, culbuté du premier choc, roula dans la poussière ; le dogue allait le saisir, quand il fit une pirouette en l'air, à l'instant même où on le croyait dévoré ; puis sautant sur le chien, il se cramponna sur son dos de manière à ne pouvoir pas être mordu ; il le prit au cou avec ses dents, lui empoigna fortement l'oreille de la main gauche, en lui faisant tordre la tête qu'il assujétissait dans cette position très humiliante pour les dogues et les bouchers, tandis que de la droite il frappait à coups redoublés sur le muscu du malheureux chien, qui jetait des cris de détresse.

Bref, Jacques Bonhomme, le petit singe, y allait de si bon cœur et tapait si dru de son bâton noueux sur le muscu du bulldog, que si le boucher n'eût demandé grâce, l'animal eût payé le pari et essuyé les sarcasmes et les huées de la foule.

EXERCICE TRÈS DEVOT

A

St. Antoine de Padoue

LE

THAUMATURGE.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS CARY,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINTE-MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

TROUVÉ.

UNE SOMME

D'ARGENT

A été trouvée ces jours derniers ; celui à qui elle appartient pourra s'adresser à M. HUDON, V. G.

À l'Evêché, pour justifier de ses droits et connaître le dépositaire de cette somme.

AVIS.

UN INSTITUTEUR sachant parfaitement les langues française et anglaise et pouvant les enseigner par principes, serait disposé à accepter de l'emploi dans une paroisse. Il est muni des meilleures recommandations pour sa moralité et pour sa méthode d'enseignement. S'adresser à M. BRASSARD, curé de Longueuil, qui s'offre à donner de plus amples renseignements, ou directement à M. THALAN, Instituteur.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c. &c. &c.

AUSSI.

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des RÉGISTRES de Paroisse de 12 à 400 feuillets.

E. R. FABRE.

Montréal, 18 Nov., 1842.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez M. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces :—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. Gd.

Chaque insertion subséquente,	7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s. 4d.
Chaque insertion subséquente,	10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,	4d.
Chaque insertion subséquente,	1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PIRE DE L'EVÊCHÉ.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,